

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230906-DEL_2023_074-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 24

Séance du 6 septembre 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_074

Date de convocation : 30 août 2023

Étaient présents

M. Vincent BONY, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI

OBJET :
CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE D'UN TERRAIN
APPARTENANT À IMMOBILIÈRE RHÔNE
ALPES - PARCELLE AL 116 - RUE DES
VERNES

Était absent

Mme Nadia MEBARKI

Ont donné pouvoir

Caroline BENOUMELAZ (pouvoir à Vincent BONY)
Fatiha BOUZAGHAR (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Nasira DEBBAH)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Fanny LASSABLIÈRE (pouvoir à Séverine REYNAUD)
Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

La commune de RIVE DE GIER a pour projet d'installer une aire de jeux sur une parcelle située Rue des Vernes. Cette parcelle doit être acquise auprès d'Immobilier Rhône Alpes avant la fin de l'année 2023.

Contenu :

Cependant, afin de ne pas retarder le projet de la création de cette aire de jeux et en attendant la cession, Immobilier Rhône Alpes a donné l'autorisation à la commune de Rive de Gier de procéder aux travaux à compter du 12 juin 2023 sur la parcelle AL116, située rue des Vernes.

Il convient donc de régulariser cette situation par la conclusion d'une convention d'occupation précaire du site. Le projet est joint en annexe.

Cette convention est consentie à titre gratuit, pour une durée déterminée à compter du 12 juin 2023 pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2023, date à laquelle la cession devra être signée.

Dans le cas contraire, un avenant à la convention sera nécessaire.

La commune de Rive de Gier aura la responsabilité de cette aire de jeux, tant au niveau de l'entretien que de son utilisation. Aucune responsabilité ne pourra être recherchée auprès d'Immobilier Rhône Alpes en cas d'accident ou de dégradation.

Proposition :

Il est demandé à l'assemblée délibérante, d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention et à appliquer les formalités en découlant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Ne participant pas : 8

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIÈRE, Cendrine BARLET

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**